

COMMUNE DE ROSET-FLUANS

PROCES VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le sept février, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 février 2011

PRESENTS : 08

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. Christophe GESLOT, André COSTANTIN, Adjoint
Josette COUETTE, Sophie CRETIN, Sylvie ZILIO, Christophe CANNELLE, Louis MARTIN, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : 03

Mme Claudie GARNIER qui donne procuration à M. Christophe GESLOT
Mme Germaine DEMILLIERE
M Martial GOUNAND

Madame Sophie CRETIN a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30

Ordre du jour:

Délibérations :

- 1) Taxe d'affouage
- 2) Désignation d'un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le permis de construire PC02550211C0001

DELIBERATION N° 1 : Taxe d'affouage

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer pour fixer le montant de la taxe d'affouage 2010/2011.

Le Conseil, à l'unanimité, fixe la taxe d'affouage 2010/2011 à 65€.

DELIBERATION N° 2 : Désignation d'un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le permis de construire PC 02520211C0001

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de désigner un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le permis de construire PC02550211C0001 demandé par un tiers sur un terrain appartenant à un membre de sa famille.

Monsieur le Maire ne participe pas au vote. Il confie la présidence à Monsieur Christophe GESLOT, 2ème adjoint et sort de la salle.

M. GESLOT fait un appel à candidature.

M. GESLOT se propose.

Le vote a lieu à bulletin secret.

M. Christophe GESLOT : 8 voix

Blanc : 0 voix

La majorité absolue étant de 5 voix, M. Christophe GESLOT est désigné pour instruire et délivrer le permis de construire PC02550211C0001.

Après la proclamation des résultats, Monsieur le Maire rentre dans la salle et reprend la présidence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 42.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Sophie CRETIN

Le Maire,
Arnaud GROSPERRIN

Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
Mme Claudie GARNIER	1 ^{ère} Adjointe	Procuration à Christophe GESLOT
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	
M. Louis MARTIN.	Conseiller	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent excusé
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	Absente excusée
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Sophie CRETIN	Conseillère	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	

Le compte-rendu a été affiché le 11 février 2011.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
N°8	Taxe d'affouage	2011/5
N°9	Désignation d'un membre du Conseil municipal pour instruire et délivrer le permis de construire PC02550211C0001	2011/5